



RAPPORT ANNUEL
2025

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DU
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**



RICBS

POUR UNE GESTION RESPONSABLE
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

TABLE DES MATIÈRES

- 03 Historique
- 04 Réunions et représentations diverses
- 05 Collecte sélective
- 06 Inventaire bacs et conteneurs
- 07 Collecte de sapins
- 08 Collecte de feuilles
- 09 Collecte de résidus verts
- 10 Compostage et gaspillage alimentaire
- 11- 15 Lieu d'enfouissement technique
- 16 Traitement des eaux
- 17 Collecte des encombrants ménagers
- 18 Tubulure d'érablière
- 19 Collecte de carton
- 20 Comité de vigilance
- 21 Fonds et placements
- 22 Opération de l'écocentre
- 23 Principales activités et réalisations
- 24 Projets en cours et futurs
- 25 Personnel au 31 décembre 2025



HISTORIQUE

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2025, une population estimée à 58 589 personnes.

*Source: décret 1792-2024 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 18 décembre 2024.

Cette population est répartie comme suit :

- Lac Poulin - 176
- Notre-Dame-des-Pins - 1 958
- Saint-Benoît-Labre - 1 680
- Saint-Côme-Linière - 3 451
- Sainte-Aurélie - 896
- Saint-Évariste de Forsyth - 570
- Saint-Gédéon de Beauce - 2 148
- Saint-Hilaire de Dorset - 106
- Saint-Honoré de Shenley - 1 645
- Saint-Martin - 2 677
- Saint-Philibert - 365
- Saint-Prosper - 3 973
- Saint-René - 1 003
- Saint-Simon-les-Mines - 643
- Saint-Théophile - 721
- Saint-Zacharie - 1 708
- Ville Saint-Georges - 34 097

"ENSEMBLE, AIDONS LA PLANÈTE À NOTRE MANIÈRE EN RÉCUPÉRANT, POUR N'ENFOUIR QUE LES DÉCHETS ULTIMES!"



RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière ou en visioconférence onze (11) fois.

Diverses rencontres, réunions de chantier, comités de travail, ont été tenus pendant l'année, auxquels assistaient au moins un (1) représentant du conseil d'administration ou des employés de la RICBS.

Réunions :

- Réunions TRGMR-CA (Table régionale en gestion des matières résiduelles Chaudière-Appalaches)
- Réunions avec le comité pour les projets en économie circulaire
- Réunions avec l'organisation AgriRécup pour la récupération des plastiques agricoles
- Rencontres CRECA - Projet de sensibilisation (régional)
- Rencontres du comité de vigilance

Activités de représentation :

- Journée de formation et de réseautage en LET (GBI - Firme d'ingénieurs) - Février 2025
- Présentation dans différentes écoles de la région, et autres organismes.
- Colloque en gestion des matières résiduelles - 22 octobre 2025



COLLECTE SÉLECTIVE

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, les commerces et les institutions (ICI). Ces conteneurs sont levés et vidés à chaque semaine.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 1er juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour les prochains douze (12) mois. Le nombre de conteneurs à vider est révisé, quant à lui, mensuellement.

L'entrepreneur chargé de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières est Services Matrec inc., et ce, pour la période comprise depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 inclusivement.

Les principales dépenses pour cette activité ont nécessité un déboursé « net » de 4 032 281,29\$, réparti majoritairement comme suit :

- **Contrat** - 3 852 645,16\$
- **Livraison des conteneurs** - 8 464,45 \$
- **Pièces et accessoires - Bacs et conteneurs** - 11 918,95\$
- **Achat de bacs à piles** - 108,78\$
- **Achat de conteneurs** - 154 819,83\$
- **Achat de composteurs** -Aucun achat en 2025
- **Autres dépenses diverses** - 4 324,02\$

**6 964,40 TONNES
MATIÈRES RÉCUPÉRÉES**



Nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire au 31 décembre 2024

Municipalités	360 litres	Conteneurs	2 v	4 v	6 v	8 v	9 v	10 v	Roll off
Lac Poulin	162	0	0	0	0	0	0	0	0
La Guadeloupe	924	44	9	12	5	12	6	0	0
Notre-Dame-des-Pins	769	36	3	9	10	13	1	0	0
St-Benoît-Labre	895	32	13	9	3	7	0	0	0
St-Côme-Linière	1 510	51	23	6	11	11	0	0	0
St-Evariste	335	13	4	1	3	5	0	0	0
St-Éphrem-de-Beauce	1 226	31	4	8	15	4	0	0	0
St-Gédéon de Beauce	1 025	63	38	12	6	6	1	0	0
St-Hilaire-de -Dorset	57	1	0	0	1	0	0	0	0
St-Honoré de Shenley	802	30	10	6	5	9	0	0	0
St-Martin	1 205	41	6	11	7	17	0	0	0
St-Philibert	185	2	0	0	1	1	0	0	0
St-Prosper	1 847	75	23	15	17	19	1	0	0
St-René	406	4	3	1	0	0	0	0	0
St-Simon-les-Mines	284	2	1	1	0	0	0	0	0
St-Théophile	399	10	2	3	1	4	0	0	0
St-Zacharie	892	12	6	2	2	2	0	0	0
Ste-Aurélie	580	13	2	4	2	5	0	0	0
Ville St-Georges	13 523	699	218	151	105	204	16	2	3
Total	27 026	1 159	365	251	194	319	25	2	3

INVENTAIRE BACS ET CONTENEURS

Bacs bleus 360 litres :

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres. Elle en a distribué 437 en 2025. Le nombre de bacs en inventaire au 31 décembre 2025 s'élevait à 253.

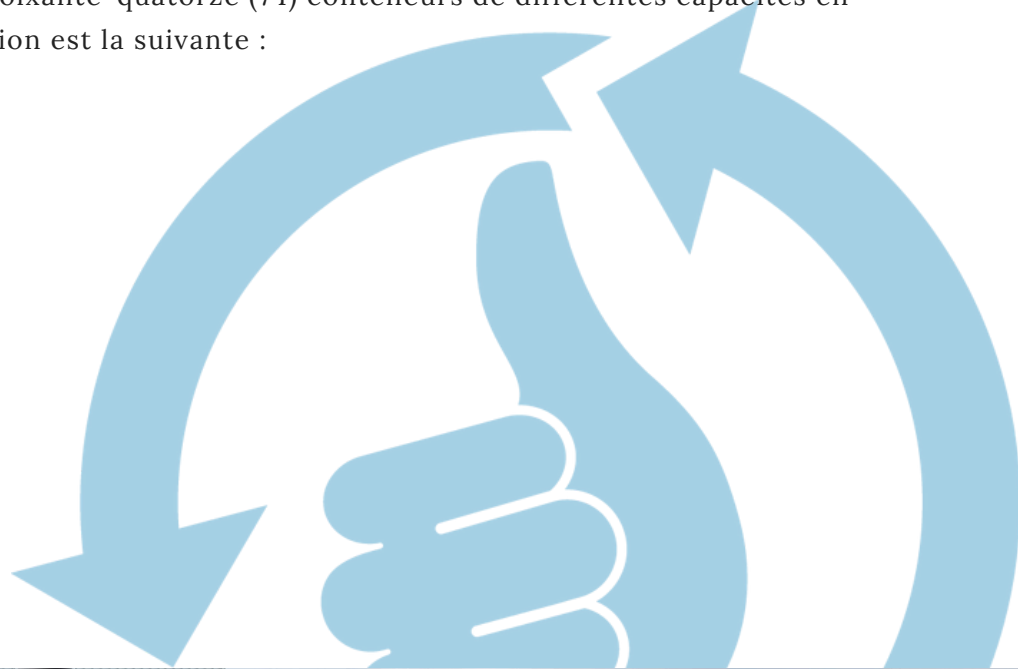
Conteneurs :

Cinquante-cinq (55) conteneurs destinés à la récupération ont été achetés par la Régie en 2025.

- 25 conteneurs - 4 verges³
- 10 conteneurs - 6 verges³
- 20 conteneurs - 8 verges³

Au 31 décembre 2025, il y avait soixante-quatorze (74) conteneurs de différentes capacités en inventaire à la Régie. La répartition est la suivante :

- 27 conteneurs - 2 verges³
- 11 conteneurs - 4 verges³
- 16 conteneurs - 6 verges³
- 20 conteneurs - 8 verges³



COLLECTE DE SAPINS

Cette collecte s'est effectuée le 12 janvier 2026. L'entreprise Transport Raymond Tardif Inc. de Sainte-Aurélie a été retenue pour ce travail. Le chauffeur était accompagné d'un employé de la Régie, Monsieur Réjean Rancourt.

Treize (13) municipalités avaient répondu positivement à la proposition de la Régie à l'effet de faire un dépôt dans leur municipalité respective et que la Régie se chargeait de ramasser les arbres déposés.

Le fait pour une municipalité de ne pas retenir l'offre de la Régie ne veut pas dire automatiquement que les arbres de Noël des citoyens de cette municipalité n'ont pas été valorisés (Ex : Ville St-Georges organise une collecte porte-à-porte sur son territoire et achemine les arbres chez un récupérateur).

Total : **4,09 tonnes métriques** ramassées et acheminées à la Régie

13 municipalités qui ont participé à la collecte :

- Lac Poulin
- Notre-Dame-des-Pins
- Saint-Côme-Linière
- Sainte-Aurélie
- Saint-Évariste de Forsyth
- Saint-Gédéon de Beauce
- Saint-Honoré de Shenley
- Saint-Martin
- Saint-Philibert
- Saint-Prosper
- Saint-Simon-les-Mines
- Saint-Théophile
- Saint-Zacharie

**4,09 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT**



COLLECTE DE FEUILLES

Depuis quelques années, la RICBS organise une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans leur municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et ce sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte.

On estime à plus de **45.38 tonnes** les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, paillis, litière pour animaux, etc.), ne permettant pas à la Régie de comptabiliser ce tonnage.

Municipalités qui ont participé à la collecte :

- Lac Poulin
- Notre-Dame-des-Pins
- Saint-Benoît-Labre
- Saint-Côme-Linière
- Sainte-Aurélie
- Saint-Évariste de Forsyth
- Saint-Gédéon de Beauce
- Saint-Honoré de Shenley
- Saint-Martin
- Saint-Philibert
- Saint-Prosper
- Saint-Simon-les-Mines
- Saint-Théophile
- Saint-Zacharie

45.38 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



COLLECTE RÉSIDUS VERTS

En 2025, la RICBS a offert, à ses municipalités membres, l'occasion de participer à une collecte de résidus verts printanière. Douze (12) municipalités ont levé la main et ont offert à leurs citoyens un point de dépôt pour y déposer les sacs de résidus verts, tout comme pour la collecte de feuilles.

La RICBS a récolté les sacs dans chacun des points de dépôt. La majorité des résidus verts ont été distribués à des citoyens pour faire du compost pour l'amendement au sol et le reste a été acheminé à la Régie sur le dépôt de résidus verts afin d'être valorisé.

On estime à plus de **10.08 tonnes** les matières qui ont été détournées de l'enfouissement.

Municipalités qui ont participé à la collecte :

- Lac Poulin
- Notre-Dame-des-Pins
- Saint-Benoît-Labre
- Saint-Côme-Linière
- Sainte-Aurélie
- Saint-Évariste de Forsyth
- Saint-Gédéon de Beauce
- Saint-Honoré de Shenley
- Saint-Martin
- Saint-Philibert
- Saint-Prosper
- Saint-Simon-les-Mines
- Saint-Théophile
- Saint-Zacharie

10.08 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT



COMPOSTAGE ET GASPIILLAGE ALIMENTAIRE

Ateliers compostage domestique

Des ateliers sur le compostage domestique ont été offerts dans différentes municipalités. Ces ateliers étaient animés par l'organisation les Choux gras.

Tous les citoyens des municipalités membres de la Régie étaient invités à y participer.

- MUNICIPALITÉ Du Lac Poulin Mercredi 02 avril 2025
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER mardi 15 avril 2025
- MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS mercredi 16 avril 2025
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY mercredi 30 avril 2025
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE mercredi 14 mai 2025
- MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON DE BEAUCE (virtuel) mercredi 28 mai 2025

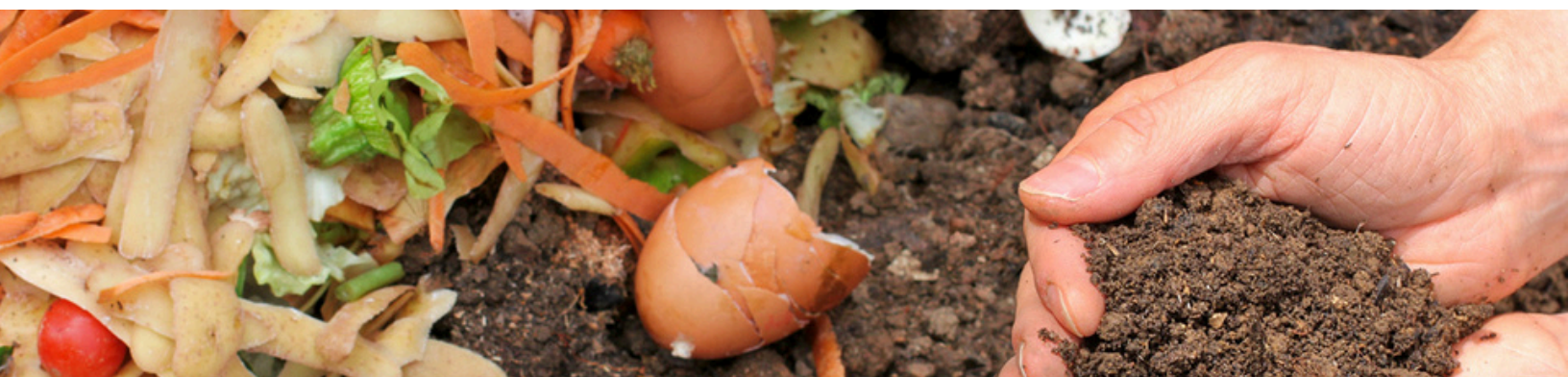


Lors de ceux-ci, la RICBS faisait tirer un composteur gratuit parmi les participants.

De plus, la RICBS, offre maintenant tous les composteurs au prix de 25\$ taxes incluses, et ce, dans le but d'encourager davantage les citoyens et citoyennes à pratiquer le compostage domestique à la maison.

Durant l'année, la Régie a vendu cent trente-six (136) composteurs. Deux (2) aérateurs ont été vendus.

La RICBS avait en inventaire au 31 décembre 2025, deux cent vingt et un (221) composteurs et vingt et un (21) aérateurs.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) depuis 1981 et technique (LET) depuis 2001 situé dans le Rang St-Joseph à St-Côme-Linière. Ce lieu d'enfouissement, en opération depuis 1974, appartenait auparavant à la Ville de Saint-Georges.

Il a été reçu au cours de l'année 2025, 25 232.76 tonnes métriques de matières résiduelles. Ces matières éliminées sont réparties comme suit :

- Bennes à déchets conventionnelles 22 375.68 tm;
- Boîtes « roll off » ou autres genres de camion 1 734.48 tm;
- Résidus de l'Écocentre de la Régie 1 122.45 tm (soit 905.46 tm de résidus et 216.99 tm de résidus encombrants ménagers);
- Animaux 0.15 tm

De ce total de 22 217.16 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance sont répartis comme suit :

MUNICIPALITÉS	MATIÈRES RÉSIDUELLES ACHÉMINÉES AU LET				TOTAL t.m.	VOLUME %
	BENNES	AUTRES				
		ROLL OFF	ÉCOCENTRE	BOUES		
Lac Poulin	58.94	0.00	0.00	0.00	58.94	0.22%
Notre-Dame-des-Pins	636.83	0.00	17.01	0.00	653.84	2.46%
St-Benoît Labre	767.99	0.00	24.66	0.00	792.65	2.99%
St-Côme Linière	1 198.46	38.73	305.94	0.00	1 543.13	5.82%
Ste-Aurélie	409.29	0.77	263.68	0.00	673.74	2.54%
St-Évariste	279.40	0.58	0.00	0.00	279.98	1.06%
St-Gédéon Beauce	1 066.42	0.39	57.84	0.00	1 124.65	4.24%
St-Hilaire de Dorset	31.47	0.00	0.00	0.00	31.47	0.12%
St-Honoré de Shenley	728.78	5.86	8.26	0.00	742.90	2.80%
St-Martin	1 097.86	0.08	49.50	0.00	1 147.44	4.32%
St-Philibert	103.73	0.42	48.33	0.00	152.48	0.57%
St-Prosper	1 530.80	2.45	48.07	0.00	1 581.32	5.96%
St-René	305.97	0.49	33.06	0.00	339.52	1.28%
St-Simon-les-Mines	162.47	0.00	17.71	0.00	180.18	0.68%
St-Théophile	289.82	6.37	36.76	0.00	332.95	1.25%
St-Zacharie	530.44	0.60	92.83	0.00	623.87	2.35%
Ville St-Georges	13 177.01	1677.89	1 416.95	0.00	16 271.85	61.33%
TOTAL VILLES	22 375.68	1 734.63	1 416.95	0.00	24 110.31	100.00%



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour ce qui est des 1 734,48 tonnes métriques transportées par un autre genre de camion, 1 817,29 tm des déchets commerciaux provenaient de la Ville de Saint-Georges. Il est entré un total de 264,94 tm / 300,97 tm de déchets de type industriel provenant de Ville Saint-Georges, de même que 1 038,43 tm / 1 042,95 tm de type commercial provenant de Ville Saint-Georges et ainsi que 312,54 de déchets provenant d'institutions localisées à Ville Saint-Georges (CEGEP, écoles, hôpital).

En ce qui concerne les matières éliminées à l'enfouissement, 213,60 tm se composent de plantes indésirables dans les fosses, de sacs d'amiante, de matières souillées de terre, etc. La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). En 2025, la Régie a perçu et transmis 903 273,01\$, soit des matières résiduelles enfouis 857 908,74\$ au coût de 34\$/tm et des matériaux de recouvrement journalier (résidus grossier de CRD et Tuff) 45 364,27\$ au coût de 11,33\$/tm. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MELCC (les copies de ces documents sont disponibles sur demande à la Régie).

En vertu de l'article 39 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), sous la supervision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la Régie doit tenir un registre d'exploitation de son lieu d'enfouissement et le conserver sur le site même durant la période d'exploitation et même après sa fermeture.

MUNICIPALITÉS	MATIÈRES RÉSIDUELLES ACHÉMINÉES AU LET (Déchets commerciaux par Roll Off)					
	MATIÈRES ÉLIMINÉES	DÉCHETS INDUSTRIELS	COMMERCES	INSTITUTIONS	MATIÈRES RECYCLABLES ENFOUJES	ANIMAUX
Lac Poulin	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Notre-Dame-des-Pins	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Benoît Labre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Côme Linière	2.55	36.03	0.00	0.00	0.00	0.15
Ste-Aurélie	0.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Évariste	0.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Gédéon Beauce	0.00	0.00	0.39	0.00	0.00	0.00
St-Hilaire de Dorset	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Honoré de Shenley	5.86	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Martin	0.08	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Philibert	0.42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Prosper	2.45	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-René	0.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Simon-les-Mines	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Théophile	6.37	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
St-Zacharie	0.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Ville St-Georges	140.33	264.94	960.08	312.54	0.00	0.00
SOUS-TOTAL	160.50	300.97	960.47	312.54	0.00	0.15
TOTAL	1 734.48	1 817.29	1 038.43	1 042.95	0.00	0.15

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Article 39

Pour tout apport de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, l'exploitant doit consigner dans un registre d'exploitation :

1. Le nom du transporteur;
2. La nature des matières résiduelles ainsi que, dans le cas de boues ou de cendres volantes ayant fait l'objet d'une décontamination ou encore de sol ayant fait l'objet d'un traitement de décontamination ou provenant de travaux de réhabilitation d'un terrain, les résultats des analyses ou mesures établissant leur admissibilité;
3. La provenance des matières résiduelles et, si elles sont issues d'un procédé industriel, le nom du producteur;
4. La quantité de matières résiduelles, exprimée en poids;
5. La date de leur admission.

Les registres d'exploitation et leurs annexes doivent être conservés sur le site même du lieu d'enfouissement pendant son exploitation et tenus à la disposition du Ministre après la fermeture du lieu, ils doivent encore être conservés par l'exploitant jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses obligations en vertu de l'article 85 D.451-2005, a. 39; D. 451-2011, a. 6.

Source : REIMR

La totalité du tonnage enfouie en 2025 a utilisé un espace de 17 859 mètres³ dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce, principalement dans les cellules # 8 et 9 de la Zone H. Le rapport de volumétrie signé par Madame Marie-Josée Gilbert, géomètre en date du 15 décembre 2025 est disponible sur demande.



LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Le décret #525-2010 daté du 3 juin 2010 autorise à la Régie une capacité d'enfouissement de 2 779 000 mètres³. Au 31 décembre 2025, un espace de plus de 617 764.04 mètres³ avait été utilisé laissant ainsi une capacité à utiliser de 2 161 235.96 mètres³.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires pour une superficie de 7 360 mètres². Il y a actuellement onze (11) cellules aménagées dans la Zone «H» sur une possibilité de seize (16) cellules.

De ces onze (11) cellules:

- 5 ½ cellules ont un recouvrement final;
- 3 cellules actives - # 6, #7 et #8 remplies à 100%;
- 1 cellule active - # 9 est remplie à +/- 85%;
- 2 nouvelles non actives - # 10 - # 11 sont remplies à 0%.

Le remplissage complet d'une cellule prend +/- 30 mois.

Décret #525-2010

Volume autorisé 2 779 000 mètres³

* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

** De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

Volumétrie "Zone H - I"					
	Date relevé	Année	Utilisation	Cumulatif	Volume restant décret #525-2010
	2002-08-31	Début enfouissement Zone H			2 779 000.00
1	2002-12-12	2002	11 988.00	11 988.00	2 767 012.00
2	2003-12-19	2003	36 835.00	48 823.00	2 730 177.00
3	2004-12-16	2004	42 162.00	90 985.00	2 688 015.00
4	2005-11-25	2005	25 997.00	116 982.00	2 662 018.00
5	2006-10-23	2006	23 937.00	140 919.00	2 638 081.00
6	2007-11-21	2007	37 364.00	178 283.00	2 600 717.00
7	2008-12-10	2008	34 715.00	212 998.00	2 566 002.00
8	2009-11-25	2009	27 976.00	240 974.00	2 538 026.00
9	2010-10-29	2010	20 736.50	261 710.50	2 517 289.50
10	2011-12-12	2011	30 823.68	292 534.18	2 486 465.82
11	2012-12-04	2012	21 421.48	313 955.66	2 465 044.34
12	2013-11-27	2013	18 844.88	332 800.54	2 446 199.46
13	2014-12-08	2014	25 167.50	357 968.04	2 421 031.96
14	2016-01-05	2015	21 400.00	379 368.04	2 399 631.96
15	2017-01-19	2016	22 536.00	401 904.04	2 377 095.96
16	2018-01-17	2017	25 325.00	427 229.04	2 351 770.96
17	2019-01-23	2018	30 086.00	457 315.04	2 321 684.96
18	2019-11-29	2019	17 158.00	474 473.04	2 304 526.96
19	2020-12-01	2020	28 988.00	503 461.04	2 275 538.96
20	2021-12-03	2021	24 562.00	528 023.04	2 250 976.96
21	2022-12-05	2022	20 322.00	548 345.04	2 230 654.96
22	2023-12-07	2023	26 824.00	575 169.04	2 203 830.96
23	2024-12-10	2024	24 736.00	599 905.04	2 179 094.96
	2025-12-31	2025	17 859.00	617 764.04	2 161 235.96
		* Total	617 764.04	en mètre cube	

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé en 2025 un total de 4 002.73 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 1 645.27 tonnes métriques de « tuff » et 2 357.46 tonnes métriques de résidus grossier de CRD provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Service Matrec inc. situé à Québec.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143\$ plus taxes, laquelle est utilisée pour le recouvrement journalier. À la fin de l'année 2019, la Régie a changé la toile de 160' x 40' au coût de 34 916,16\$, a modifié et a remis à neuf la structure de l'écosol Voghel au coût de 35 763,68\$. Cette toile, installée de façon quotidienne, permet de diminuer le pourcentage de l'utilisation du matériel de recouvrement ainsi que de diminuer l'espace dans les cellules d'enfouissement.

Code matériel	Janvier à décembre					TOTAL t.m.
	20	18	28	29	30	
Redevances Année 2025	Recouvrement RICBS					
MOIS	SABLE CLASSE A	SABLE LAVÉ	TUF	RÉSIDUS CRD	TERRE RECOUVREMENT	
Du 1er janvier au 31 mars	-	-	-	455.34	-	455.34
Du 1er avril au 30 juin	-	-	-	766.81	-	766.81
Du 1er juillet au 30 septembre	-	-	-	714.03	-	714.03
Du 1er octobre au 31 décembre	-	-	1 645.27	421.28	-	2 066.55
TOTAL	0.00	0.00	1 645.27	2 357.46	0.00	4 002.73



TRAITEMENT DES EAUX

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #5635-22 adoptée le 24 mars 2022, un contrat d'une durée de 57 mois (1er avril 2022 au 31 décembre 2026 inclusivement) avec comme option de prolonger le dit contrat pour une période de 12 ou 24 mois pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière de même que la surveillance environnementale du biogaz, l'assistance à l'opération et au suivi du réseau de captage du biogaz et de la torchère. Ce mandat comprend également la déclaration obligatoire des émissions atmosphériques, de même que l'évaluation de la migration verticale des biogaz. Les rapports produits par Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans ces dossiers sont disponibles sur demande à la Régie.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaflex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Médiaflex – SMBR est alimentée principalement par le biogaz provenant des cellules du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Lorsque l'eau est assez chaude pour être traitée sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports déposés par Aquatech pour l'année 2025 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie sur les heures normales de bureau.

En octobre 2025, la Régie a fait nettoyer 8 978 mètres de conduites de lixiviat réalisé par l'entreprise Claude Boutin (2005) inc. L'entreprise a également vérifié l'étanchéité de 455 mètres de conduites et de neuf (9) regards. Le certificat d'étanchéité émis le 04 décembre 2025 réalisé par Test Tech inc. est disponible sur demande à la Régie.

AtkinsRéalis a obtenu le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme, daté du mois de novembre 2025, intitulé : « Efficacité de destruction des COGNM par la torchère au L.E.T. de Saint-Côme Linière 2025 » est également disponible sur demande.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS

Depuis le 3 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels que : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile vide, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

La Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Les encombrants non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés à l'Écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (chaises en résine, divans, sofas).

En 2025, la Régie a répondu à **4 621 demandes** et a ramassé **880.91 tonnes métriques** de métaux, de bois, de meubles, de piles, de systèmes informatiques, d'ampoules, de tubes fluorescents, de matelas, de divans, de sofas, etc. que le camion cube et les particuliers ont détournés pour valorisation. Toutes ces matières ont transité par l'Écocentre de la Régie. Notez que la définition d'encombrants ménagers exclut les débris de construction, rénovation et démolition.

**880.91 TONNES
DÉTOURNÉES DE
L'ENFOUISSEMENT**



TUBULURE D'ÉRABLIÈRE

La Régie a fait transporter en 2025, 51.17 tonnes métriques de tubulure d'érablière chez Environnek, division de Cartonek à Saint-Malachie.

Cette entreprise démêle les différentes catégories de plastique (7 catégories) utilisées pour la fabrication de ce produit et granule cette matière.

Par la suite, les granules sont vendues à des recycleurs pour la fabrication de divers produits tels que des ponceaux en plastique, des bancs de parc, etc.

Au 31 décembre 2025, il restait environ 4 000 kg à la Régie.



COLLECTE DE CARTON

La Régie a fait l'acquisition d'un camion et d'une collecte de carton déjà existante (Paradis et Roy).

Cette collecte est offerte aux ICI (Institutions, Commerces et Industries) qui ont un fort volume de carton.

Une collecte est aussi faite par le Groupe Aptas pour les ICI qui possèdent une presse et qui le mettent en ballots.



COMITÉ DE VIGILANCE

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 10 juin 2024 dans la salle de conférence de la RICBS située au 695, rang St-Joseph à Saint-Côme-Linière.

Étaient présents :

- Monsieur Jean-Pierre Fortier, représentant de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
- Monsieur Éric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud
- Madame Véronique Brochu, représentante du COBARIC
- Madame Josée Breton, représentante du CRECA

Étaient absents :

- Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan
- Monsieur Gabriel Giguère, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière
- Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2026 (une copie de ce procès-verbal est disponible sur demande à la Régie).



FONDS ET PLACEMENTS

La Régie possède trois (3) fonds distincts ainsi que des sommes placées dans une fiducie « Environnementale ».

Fiducie :

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 2 avril 2002 une convention à cet effet. À chaque année, la Régie fait valider par un arpenteur-géomètre le volume utilisé ayant servi à enfouir les matières résiduelles. Ce volume sert de base afin de savoir combien il faut placer d'argent dans la fiducie. La contribution par mètre cube est calculée quant à elle par les ingénieurs ou un actuaire.

En 2025, la Régie devait placer dans la fiducie 7,86\$/mètre cube enfouis tel qu'établi par Monsieur Alexandre Monette, ingénieur chez WSP Canada Inc. en date du 20 août 2020. Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la Zone H (31-08-2012), incluant celles pour l'année 2025 s'élèvent à 3 485 197,12\$.

Fonds entretien conteneurs :

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les sommes nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0,478671\$ la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 4 verges cubes, la municipalité contribue 1,91\$/mensuellement. Au 31 décembre 2025, il y avait 79 735,00\$ d'accumulés dans ce fonds.

Fonds machinerie :

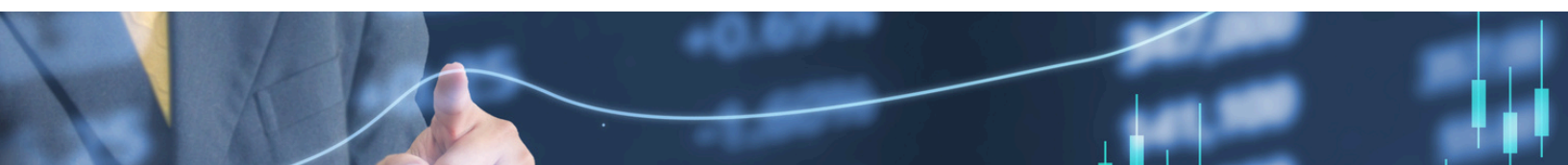
Le 10 février 2016, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a rédigé à l'intention des administrateurs un rapport dans lequel il recommanderait à ces derniers de changer le nom de « Fonds réservé grands projets » pour celui de « Fonds machinerie ». Ce rapport a été accepté par les membres du conseil d'administration le 18 février 2016, résolution #4771-16. Au 31 décembre 2025, il y avait 8 264,68\$ d'accumulés dans ce fonds.

Fonds environnement :

Le 20 février 2020, le conseil accepte, sous les recommandations du comité suivi de projets, la création d'un fonds environnement dans le but d'encourager les municipalités à développer des projets pour diminuer l'enfouissement et encourager les citoyens à participer. En décembre 2023, le Conseil d'Administration accepte de reconduire le fonds environnement pour une durée de 2 ans (2024-2025). Un montant de 49 725,21\$ est transféré du fonds accumulé vers le fonds environnement pour remettre le fonds à 120 000\$. Au 31 décembre 2025, il y avait 26 185,56\$ disponibles pour des projets futurs.

Surplus accumulé :

Le surplus accumulé de la Régie au 31 décembre 2025, selon les états financiers certifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton s'élevait à 5 633 319\$.



ÉCOCENTRE

L'ouverture au public de l'Écocentre de la Régie s'est faite en avril 2005. On y reçoit les citoyens ainsi que les entrepreneurs des municipalités membres qui se présentent au lieu d'enfouissement avec des matières à disposer et pour lesquelles il existe des endroits où la Régie peut acheminer ces matières à des fins de récupération, valorisation ou disposition de manière sécuritaire de ces produits. La Régie, via son programme de collecte d'encombrants ménagers, dispose également de certaines matières à l'Écocentre.

Il s'est ajouté en 2025 aux matières déjà en transition au 31 décembre 2025, **3 746,89** tonnes métriques de matières. Le camion de la Régie et les citoyens ont disposé **880,91** tonnes métriques d'encombrants ménagers à cet endroit et les autres matières **2 244,66** tonnes métriques, ont été apporté par des citoyens et/ou des entrepreneurs.

En ce qui concerne les résidus de l'Écocentre de la Régie : **991,68** tm (soit résidus de l'Écocentre 815,61 tm et résidus d'encombrant ménager 176,07 tm).

Ces matières ont été principalement prises en charge pour être valorisées comme suit :

- **Appareils réfrigérants** - 33.95 TM - Groupe Aptas
- **Bois, gypse, etc.** - 1 005.85 TM - GFL Environmental
- **Carton** - 31.33 TM - GFL Environmental
- **Déchets ultimes** - 905.46 TM - LET de la RICBS
- **Électronique et informatique** - 36.61 TM - Arpe Québec
- **Encombrants ménagers** - 880.91 TM - RICBS
- **Fluorescents** - 2.44 TM - Recyc-Fluo
- **Matelas** - 41.23 TM - Matt Canada
- **Matières valorisées (vélos, tondeuses, bois)** - 7,10 TM - RICBS
- **Métaux ferreux** - 215.22 TM - Jonction Métaux
- **Métaux non ferreux** - 2.54 TM - Jonction Métaux
- **Plastique agricole** - 0 TM (AgriRécup / Modix)
- **Pneus** - 34.75 TM (Recycleur local Ti-Pol)
- **RDD** - **43.95** TM (CRI environnement / Laurentide Ressources)
- **Résidus verts** - 412.73 TM - RICBS
- **Tubulures** - 51.17 TM - Environnek

8 045
VISITES À
L'ÉCOCENTRE

Pour d'autres matières tels que les déchets dangereux, la tubulure d'érablière, les pneus, le carton récupéré à l'Écocentre, ces tonnages sont inclus dans le présent document dans les chapitres traitant plus spécifiquement de ces sujets.



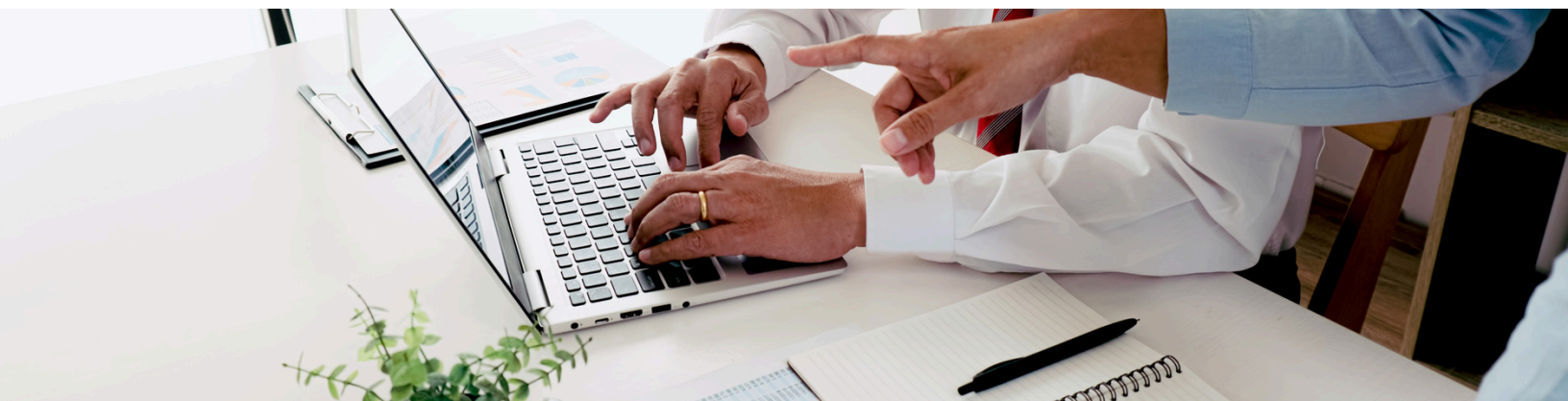
ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

- Avancement du dossier PGMR 2023-2030 en collaboration avec la MRC Beauce-Sartigan;
- Nettoyage des regards et des conduites du captage du réseau de lixiviation fait en octobre par l'entreprise Claude Boutin (2005) inc. Les tests d'étanchéité des conduites et des regards ont été effectués par la compagnie Test-Tech;
- Correction de résurgences sur le L.E.S. au Sud des Zones EF et au Sud-Ouest de la Zone B.
- Rénovation extérieur du vieux garage;
- Récupération du carton par notre camion;
- Récupération des matelas avec Matt Canada;
- Récupération des feuilles mortes et résidus verts (printemps et automne);
- Projet de récupération des plastiques agricoles avec AgriRécup;
- Réfection du ponceau Ø375mm du chemin d'accès pour le banc d'emprunt;
- Tableau de bord Phase 1 confectionné par le Vice-président Monsieur Marc-Antoine Poulin représentant de la municipalité de Saint-Prospér;
- Achat d'une nouvelle camionnette;
- installation de la nouvelle chaudière au SMBR;
- Conférence dans les écoles et entrevues radio;
- Changement du logiciel à la balance;
- Surface en ciment pour l'écocentre extérieur



PROJETS EN COURS ET FUTURS

- Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;
- Conférence dans les écoles et entrevues radio;
- Tableau de bord Phase 2 confectionné par le Vice-président Monsieur Marc-Antoine Poulin représentant de la municipalité de Saint-Prospér;
- Achat d'un camion neuf pour la collecte des encombrants;
- Amélioration de l'éclairage au-dessus de la balance, au-dessus de la barrière coulissante à l'entrée et du stationnement du bureau de la Régie;
- Construction d'un abri à abrasif;
- Amélioration de l'Écocentre intérieur et extérieur;
- Réfection du ponceau Ø375mm et du chemin d'accès entre les Zones A et B;
- Réfection de deux ponceaux Ø900mm au Nord-Est et Nord-Ouest de la Zone H;
- Lumières Zone H;
- Étude des odeurs Zone H;
- Finalisation du fossé Sud de la clôture par papier au Sud de la Zone H;
- Renouveler les aérateurs de l'étang # 3 au système de traitement;
- Projet pour un réservoir de «sulfate féérique» et les contaminants «Pfast»;
- Débuter le processus pour le recouvrement final des cellules #5 1/2, # 6, # 7 et #8 1/2 de la Zone H et la construction de deux nouvelles cellules;
- Récupérer le polystyrène des débris de construction;
- Phase II pour le traitements des matières putrescibles;



PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2025

Équipe permanente



(de gauche à droite)

- Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier (9 ans)
- Josée Larivière, adjointe administrative (21 ans)
- Anne Lachance, secrétaire-réceptionniste (3 ans) (photo à venir)
- Francois Lapointe , chargé de projet (4 mois) (photo à venir)



(de gauche à droite)

- Réjean Lamontagne, journalier affecté à l'Écocentre (7 ans)
- Stéphane Poulin, journalier au service des encombrants ménagers (7 ans)
- Keven Jacques, journalier affecté à l'enfouissement (9 ans)
- Steeve Pomerleau, journalier au service des encombrants ménagers (6 ans)
- Justin Larochelle, journalier affecté à l'enfouissement (6 ans) (photo à venir)
- Réjean Rancourt , journalier saisonnier (5 ans) (photo à venir)
- Lynne Boucher , journalière affecté au camion de collecte du carton (5 ans) (photo à venir)

Équipe à temps partiel

- Marie-Michèle Paquet, agente de bureau (8 ans) (photo à venir)





Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud (RICBS)
695, rang St-Joseph
Saint-Côme-Linière Qc G0M 1Y0
Tél. : 418 685-2230
www.ricbs.qc.ca